

ARRÊT DE LA SUR-COTISATION CNRACL DE LA PART PATRONALE

+ COMMUNIQUÉ +

// 23 OCTOBRE 2020 //



Suppression de la sur-cotisation CNRACL : UNIQUEMENT la "part employeur" !

Les sapeurs-pompiers attendent la suppression de leur part depuis 2003 :
encore des promesses non tenues !!!

L'UNSA-SDIS DE FRANCE VA RAPIDEMENT QUESTIONNER LE GOUVERNEMENT ET LA
CNRACL SUR CE CHOIX DISCUTABLE.